

RÈGLEMENT

PRIX INTERNATIONAL UNESCO-RUSSIE MENDELEÏEV EN SCIENCES FONDAMENTALES

ÉDITION 2023

Introduction

Le **Prix international UNESCO-Russie Mendeleïev en sciences fondamentales** a pour objet de reconnaître et de récompenser des scientifiques pour leurs réalisations majeures en matière de développement, de diffusion et de coopération internationale dans les domaines des sciences fondamentales, qui ont eu d'importants effets transformateurs à l'échelle régionale ou mondiale.

Il vise à promouvoir et à honorer l'excellence dans les sciences fondamentales – la chimie, la physique, les mathématiques et la biologie – qui constituent la base à partir de laquelle le savoir scientifique peut être diffusé, et qui jouent un rôle essentiel pour l'innovation et le progrès dans le domaine du développement durable.

Le Prix international UNESCO-Russie Mendeleïev en sciences fondamentales est administré conformément à ses Statuts, approuvés par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 207^e session.

Il est décerné chaque année à deux lauréats **individuels** par édition.

Chacun des deux lauréats reçoit une récompense financière d'un montant de 250 000 dollars, ainsi qu'une médaille d'or et un diplôme.

Les candidatures féminines sont encouragées.

Critères d'admissibilité

Les candidats doivent présenter des réalisations scientifiques qui favorisent la transformation socioéconomique et ont un effet sur le développement à l'échelle régionale ou mondiale, sur la base de :

1. l'excellence en matière de recherche dans les domaines des sciences fondamentales ;
2. l'enseignement et la vulgarisation des sciences fondamentales ;
3. la coopération internationale ou régionale dans les sciences fondamentales.

Les candidats ne sont pas soumis à une limite d'âge.

Critères de sélection par le Jury

Les critères de sélection des candidats sont les suivants :

- A. la contribution/réalisation exceptionnelle du candidat en matière de recherche et d'innovation en sciences fondamentales sous la forme d'une communication publiée, et d'enseignement et de diffusion dans le domaine des sciences fondamentales ;
- B. l'impact des travaux du candidat sur l'état actuel des domaines scientifiques visés : la chimie, la physique, les mathématiques et la biologie (nombre, qualité et impact des publications, présentations lors de conférences, brevets, impact sur la société) ;
- C. la visibilité du candidat et la reconnaissance par ses pairs au sein de sa discipline dans le cadre de publications ou de collaborations multipartites favorisant l'innovation et les découvertes scientifiques en sciences fondamentales au service du développement durable, ainsi que ses réalisations dans des ouvrages spécialisés et universitaires ;

- D. la reconnaissance des engagements du candidat en faveur des sciences fondamentales et, plus généralement, du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

Les candidats seront évalués selon leur impact mondial dans les **quatre disciplines des sciences fondamentales** mentionnées dans les Statuts du Prix (chimie, physique, mathématiques et biologie).

Le Prix ne peut être décerné plus d'une fois à la même personne.

Candidatures

Les candidatures sont soumises par les gouvernements des États membres, en consultation avec leur commission nationale, par les organisations non gouvernementales en partenariat officiel avec l'UNESCO et dont les activités relèvent des domaines visés par le Prix, ainsi que par les chaires UNESCO, les centres de catégorie 2, les unions scientifiques internationales et les universités.

Nul ne peut présenter sa propre candidature.

Les formulaires de candidature doivent être intégralement remplis, en anglais ou en français, qui sont les langues de travail de l'UNESCO.

Les candidatures sont soumises par voie électronique **exclusivement**, au moyen d'un **modèle disponible en ligne à cette fin**.

Les candidatures incomplètes ou reçues après le **7 avril 2024**, ainsi que celles qui ne remplissent pas les exigences ci-dessus, ne seront pas prises en considération.

Une candidature n'est considérée comme complète que si elle comprend la totalité des documents suivants :

- une rapide explication des raisons pour lesquelles (définition de la contribution du candidat aux objectifs du Prix) l'entité présentant la candidature estime que le candidat peut prétendre au Prix international UNESCO-Russie Mendeleïev en sciences fondamentales (**jusqu'à 500 mots**) ;
- un *curriculum vitae* (**2-3 pages**). L'entité présentant la candidature doit faire figurer dans le CV (ou dans la liste des publications) des renvois aux réseaux sociaux et sites Web scientifiques du candidat (*ResearchGate, Organization for Research and Community Development* (ORCD) ou encore site Web personnel), ainsi qu'aux marques de reconnaissance par la société de ses découvertes ou de ses réalisations dans des ouvrages spécialisés et universitaires ;
- les 20 publications les plus importantes doivent être énumérées par ordre d'importance et s'accompagner des éléments suivants : un résumé expliquant leur importance et les raisons pour lesquelles elles revêtent une telle pertinence selon l'entité présentant la candidature (**moins de 50 mots**). Dans le cas d'articles publiés dans des revues, ceux-ci doivent être indexés dans des bases de données internationalement reconnues. Veuillez insérer les liens permettant d'accéder à toutes les publications citées dans la liste ;
- la liste des brevets les plus importants, en commençant par le plus récent (**2 pages maximum**) ;
- **trois** lettres de recommandation émanant de scientifiques renommés n'appartenant pas à l'institution à laquelle est rattaché le candidat ;

- l'impact des réalisations et résultats techniques ou professionnels essentiels sur : (i) la société ; (ii) la collaboration scientifique internationale ; (iii) le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) (**jusqu'à 2 000 mots**) ;
- Une description concise, claire, sans ambiguïté et précise des réalisations et des résultats des travaux du candidat qui le rendent éligible au Prix (**jusqu'à 10 mots**).

Processus de sélection

1. L'équipe du Prix examine toutes les candidatures reçues avant la date limite et transmet les candidatures admissibles au Jury du Prix.
2. Le Jury du Prix se réunit une fois par an pour évaluer les candidatures.
3. La Directrice générale sélectionne les lauréats du Prix sur la base de l'évaluation et de la recommandation du Jury du Prix.
4. Le Prix est décerné à chacun des lauréats par la Directrice générale ou par son représentant au cours d'une cérémonie officielle organisée à cet effet, en alternance, au Siège de l'UNESCO à Paris et en Fédération de Russie.

Sélection du Jury

Le Jury du Prix international UNESCO-Russie Mendeleïev en sciences fondamentales est composé de sept membres éminents de la communauté scientifique internationale.

Il évalue les candidatures admissibles, selon les critères de sélection cités plus haut.

Pour ses délibérations, le Jury du Prix passera en revue et étudiera les meilleures candidatures. Il sélectionnera les deux lauréats selon le critère de l'excellence, par consensus dans la mesure du possible et, à défaut, à bulletins secrets jusqu'à ce qu'une majorité simple se dégage. **Un juré ne peut prendre part à un vote sur une candidature présentée par son propre pays.** Il ne peut être fait appel de la décision.

Les lauréats sont désignés par la Directrice générale de l'UNESCO sur la base des évaluations relatives aux candidatures, accompagnées de recommandations, qui lui sont adressées par le Jury.

Les résultats seront communiqués aux deux lauréats. Ils doivent rester confidentiels jusqu'à l'annonce officielle de l'UNESCO.

Engagements des lauréats

Les lauréats du Prix s'engagent notamment à respecter les points suivants :

- appliquer la **clause de confidentialité** à l'ensemble de la procédure de candidature jusqu'à l'annonce officielle et ne pas contacter les médias avant cette date. Le processus de candidature est strictement confidentiel. Aucune discussion publique préliminaire concernant le processus de candidature ou ses étapes n'est autorisée. **L'entité présentant la candidature et les autres participants au processus ne sauraient divulguer les candidatures présentées ;**
- participer à la cérémonie de la remise du Prix et à tous les événements connexes (interviews, conférences, réceptions, etc.) organisés dans le cadre de la cérémonie ;

- les frais de voyage et d’hébergement des lauréats en vue d’assister à la cérémonie de remise du Prix sont pris en charge par le Prix, conformément aux règles et règlements de l’UNESCO en matière de voyage ;
- accepter d’être photographié, filmé et interviewé à des fins non commerciales. Ces photos, vidéos et textes seront utilisés dans des publications et des documents audiovisuels destinés notamment, mais pas exclusivement, à la presse écrite, à la télévision, à Internet, à l’affichage extérieur, à des publications internes et à des expositions ;
- accepter de partager les documents pouvant servir à illustrer les réalisations distinguées par le Prix, afin de promouvoir les sciences fondamentales auprès du grand public et parmi la communauté scientifique, en particulier les femmes ;
- chacun des lauréats signera une autorisation écrite distincte de diffusion audiovisuelle ;
- les lauréats ne seront pas rémunérés au titre de cette activité promotionnelle :
 1. dans l’année qui suit la remise du Prix, participer à au moins deux manifestations (discours, conférences, remise de prix de divers concours, etc.) organisées par l’équipe du Prix ;
 2. indiquer leur statut de lauréat lorsqu’ils s’inscrivent et participent à des manifestations internationales, dans les références des auteurs et dans les interviews ;
 3. partager des informations avec l’équipe du Prix en ce qui concerne les manifestations les plus importantes auxquelles ils ont prévu de participer et la publication d’articles, d’interviews et d’ouvrages, et fournir des photos et vidéos pertinentes, des citations de discours, etc. ;
 4. participer à des publications consacrées aux lauréats du Prix et aux travaux au titre desquels leur candidature a été présentée, et soumettre les documents suivants à cet effet :
 - notice autobiographique ;
 - texte et illustrations pour la conférence du lauréat ;
 - texte du discours de la cérémonie de remise du Prix ;
 - photos de leur choix pour illustrer la notice autobiographique ; et
 - bibliographie ;
- accepter de rejoindre le réseau des anciens lauréats du Prix afin de partager les résultats de leurs travaux après leur candidature.

Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : **7 avril 2024**

Examen par l’équipe du Prix : **avril 2024**

Évaluation par le Jury : **avril - mai 2024**

Réunion de délibération du Jury : **mai - juin 2024**

Cérémonie de remise du Prix : **automne 2024**

Pour de plus amples informations sur le Prix et le processus de candidature, veuillez cliquer sur le lien suivant : [Prix international UNESCO-Russie Mendeleïev en sciences fondamentales](#).

Toute demande de renseignements relative au processus de candidature doit être adressée directement à l'Équipe du Prix (tél. : +33 (0)1 45 68 10 61 ; courriel : mendeleevprize@unesco.org).